

MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

La place des femmes dans l'encadrement supérieur de la fonction publique

DGAFP

COLLECTION
Ressources Humaines

RESSOURCES HUMAINES

RESSOURCES HUMAINES

RESSO

Améliorer l'accès des femmes aux postes à responsabilité des trois fonctions publiques (Etat, territoriale, hospitalière) est un enjeu de la politique volontariste menée par les pouvoirs publics pour faire progresser l'égalité professionnelle entre hommes et femmes.

En effet, alors que des actions sont entreprises en faveur des droits des femmes et de l'égalité dans tous les secteurs professionnels, on trouve encore peu de femmes aux postes de direction des trois fonctions publiques. Alors même qu'elles y sont globalement majoritaires, leurs possibilités de promotion restent encore moins favorables que celles de leurs collègues masculins. Pourtant, par leur formation, elles constituent un vivier important pour les emplois supérieurs : mais elles sont moins souvent proposées et candidatent moins souvent aux plus hauts grades.

Des réflexions sont en cours pour améliorer la situation et certaines initiatives sont prises. Déjà, la féminisation des jurys de concours a inauguré un changement. Des actions pour mieux concilier vie familiale et vie professionnelle voient le jour : gardes d'enfants, flexibilité des horaires, aménagement des temps de vie, aide à la mobilité pour la formation professionnelle... Pour le cycle de perfectionnement de l'Ena, par exemple, il est possible depuis 2006, en particulier pour les mères de famille d'effectuer leur stage administratif ailleurs qu'à Strasbourg ; les horaires de cours ont été adaptés (début le lundi après-midi, fin des cours le vendredi midi afin de garantir un week-end complet en famille), et une aide est prévue pour les lauréates qui souhaiteraient faire venir leurs enfants durant la phase de formation (logement, inscription en école ou en crèche). Ces dispositions ont permis

une remontée de la place des femmes en 2007 et 2008.

Dans la fonction publique d'État

les femmes occupent plus de la moitié des postes de cadre, « vivier » des postes de direction, et leur place dans l'encadrement supérieur progresse depuis une dizaine d'années. Cette progression se fait cependant de manière contrastée (faible dans le corps préfectoral, plus nette pour les postes de sous-directeur en administration centrale, par exemple) et reste encore insuffisante.

Dans la fonction publique territoriale

au 31 décembre 2006, on comptait 54,8% de femmes dans les cadres d'emploi de catégorie A qui pourvoient aux emplois de direction, mais seulement 16,4 % dans ces derniers, une proportion relativement stable au fil des années mais qui varie cependant en fonction des cadres d'emploi de 13,9 % (DGS et DGA des conseils généraux et régionaux) à 26,3 % (DGS, DGA, DGST des établissements publics locaux).

Dans la fonction publique territoriale

fin 2006 également, les femmes comptent pour 55,3% de la catégorie A (déclinés cependant en 79% pour les emplois médicaux et 42% pour les médecins), et

elles représentent 17,1% des emplois de direction d'établissements hospitalier, un chiffre en légère baisse par rapport aux années précédentes.

Au final, si la démarche d'égalité professionnelle progresse dans la fonction publique, elle doit cependant s'accompagner d'un meilleur partage des responsabilités entre les hommes et les femmes.



La composition des promotions à l'Ena (% de femmes)

Promotion	Pourcentage de femmes
1999 - 2001	26,21 %
2000 - 2002	25,45 %
2001 - 2003	21,37 %
2006 - 2008	43 %
2007 - 2009	30 %
2008 - 2010	36 %

Le pourcentage des femmes tend à augmenter avec certaines fluctuations. Le taux de femmes dans chaque promotion diffère du taux de reçues compte tenu des démissions ou des renoncements au bénéfice du concours.



Les femmes au « tour extérieur » des administrateurs civils (Etat)

Année	Pourcentage des inscrites	Pourcentage des lauréates
2002	33,5 %	37,5 %
2003	39,5 %	45 %
2004	41 %	52 %
2005	41,5 %	25 %
2006	41 %	28 %
2007	44 %	50 %
2008	43 %	53 %

La remontée de la part des femmes à partir de 2007 reflète les dispositions prises par l'Ena pour mieux adapter le cycle de perfectionnement aux contraintes des femmes mères de famille (voir ci-contre).



La place des femmes dans l'encadrement supérieur de l'Etat

Année	Emplois de direction			
	A la discrétion du gouvernement	directeurs en administration centrale	Préfets	Sous-directeurs en administration centrale
2001	11,6 %	17 %	8%	21 %
2002	12 %	14 %	6%	24%
2003	14 %	18,3 %	7%	32%

> **Part des femmes dans les effectifs civils
 de la catégorie A
 Fonction publique de l'Etat (au 31-12-2006)**

	Effectifs civils		Effectifs hors enseignants	
	Total (hommes et femmes)	Part des femmes	Total (hommes et emmes)	Part des femmes
Emplois de direction	19 729	18,2 %	9 524	22,7 %
Cadres supérieurs A+	59 521	36,1 %	33 333	38,4 %
Autres cadres	1 071 855	60,3 %	242 962	45,6 %

DGAFP, *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres 2007-2008*,
 La Documentation française, 2008.

> **Part des femmes dans les emplois de directions
 des fonctions publiques territoriale et hospitalière
 (au 31-12-2006)**

	Fonction publique territoriale	Fonction publique hospitalière
Total des emplois de direction (hommes et femmes)	1 479	839
% de femmes	16,4 %	15,3%

DGAFP, *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres 2007-2008*,
 La Documentation française, 2008.